



Ecole d'arts plastiques

ecoleartsplastiques@mer41.fr

2023-2024

02.54.33.38.06

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom* Prénom* Classe Ecole.....
 Date de naissance*
 Adresse*
 Code Postal* Commune*
 Téléphone* Email*

RESPONSABLES LEGAUX

Responsable 1

Autorité parentale oui non

Nom et prénom* :

Adresse* :

Nom de l'employeur*

Adresse de l'employeur*

Tel domicile.....

Tel Portable*.....

Tel Travail.....

Adresse mail* :

Numéro d'allocataire CAF

Responsable 2

Autorité parentale oui non

Nom et prénom* :

Adresse : (si différente de celle du responsable 1)

Nom de l'employeur*

Adresse de l'employeur*

Tel domicile.....

Tel Portable*.....

Tel Travail.....

Adresse mail* :

Numéro d'allocataire CAF

AUTORISATIONS SPECIALES :

J'accepte, **je n'accepte pas** * que mes coordonnées (mail/téléphone/adresse) et les données figurant ci-dessus soient conservées dans la base de données de l'école d'arts plastiques afin de recevoir leurs informations durant l'année scolaire 2023/2024.

J'accepte, **je n'accepte pas*** de continuer de recevoir des informations concernant l'école d'arts plastiques une fois mon parcours terminé.

Je soussigné Madame, Monsieur (nom et prénom) reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école d'arts plastiques et m'engage à le respecter.

A, le

Signature de l'élève

Signature responsable 1

Signature responsable 2

En cas d'accident, préciser le lieu de transport de l'enfant (Centre Hospitalier, Clinique) :

EN CAS D'URGENCE et s'il est impossible de vous joindre rapidement, votre enfant sera transporté à l'hôpital le plus proche par l'ambulance des pompiers.

POUVOIR : Je soussigné(e)responsable de l'enfant....., autorise les agents responsables de l'école d'arts plastiques, à faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche par l'ambulance des pompiers, et autorise le corps médical à prendre en mon nom et place les mesures nécessaires pour tout acte opératoire ou d'anesthésie, dans le cas où mon enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë.

Ecrire « **bon pour pouvoir** » :
A, le

Signature responsable 1

Signature responsable 2

Cours souhaité :

- 5 – 6 ans (mercredi 9h30 10h30)** **à partir de 11 ans (mardi 17h15 19h15)**
 7 – 10 ans (mercredi 10h30 12h30) ou **7 – 10 ans (mercredi 14h 16h)**

Toute année commencée sera due. Seuls pour les cas de déménagement, de mutation professionnelle ou de présentation d'un certificat médical, une annulation de paiement sera opérée.



CESAM est une aide financière de la ville de Mer d'un montant de 20€ à destination des mineurs mérois nés après le 1^{er} septembre 2005.

Cette aide financière est valable pour une inscription à l'école de musique Beauce Val de Loire.

Pour bénéficier de cette aide, il vous suffit de vous :

- Inscrire sur le site de la ville jusqu'au 15 octobre 2023 : www.mer41.fr ,

Lors de votre inscription et au plus tard **le 20 octobre**, il vous suffit de :

- Fournir le justificatif d'inscription au dispositif CESAM
- Fournir un RIB en format papier

Un remboursement sera effectué sur votre compte bancaire au printemps 2024.

Cette aide sera versée uniquement pour les enfants qui auront suivi les cours pendant l'année entière.

A renseigner par l'administration

- Justificatif d'inscription au dispositif CESAM
 RIB pour le versement de l'aide financière CESAM.

La ville de Mer traite les données collectées dans la présente fiche renseignement, sur la base de votre consentement. Ces données ne sont accessibles qu'au personnel habilité de la ville de Mer ; elles ne sont en aucun cas diffusées à des tiers. Ces données seront conservées pour une durée de 5 ans. Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter :

La ville de Mer
Emeline SAUVAGET
9, rue Nationale
41500 MER

Le délégué à la protection des données (DPO)
GIP RECIA
dpo@recia.fr

Si après avoir contacté ces services, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).